



Ecole Primaire
Le Gaz
73.190 – Apremont
04.79.28.30.23.

<http://apremont.ecole.free.fr>
apremont.ecole@free.fr

CHAPOT Simon

né(e) le : 11 nov. 2001 à

Renseignements concernant la famille

1- Le Père

Nom - Prénom :

Adresse :

Tél. du domicile : Tél. Portable :

Tél. du travail : Profession :

E-mail : @

2- La Mère

Nom d'usage - Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse (*si différente*) :

Tél. du domicile : Tél. Portable :

Tél. du travail : Profession :

E-mail : @

3- Les frères et sœurs

Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire et niveau

Renseignements concernant votre enfant

1- Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'aides scolaires (réseau d'aide, orthophoniste, C.M.P.) ? Si oui, lesquelles ?

2- Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui - Non

Si oui, doit-il les porter à l'extérieur de l'école ? Oui - Non

3- Date de la dernière vaccination DTpolio :

4- Nom et coordonnées du médecin traitant de votre enfant :

5- Antécédents médicaux (Allergies...) :

Autorisations

Nous soussignés,, responsables
légaux de Simon CHAPOT ,

1- Autorisation d'intervention chirurgicale

En cas d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille. En cas d'urgence, votre enfant sera évacué par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un de ses parents.

Nom et coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter, dans le cas où nous ne parviendrions pas à vous joindre :

autorisons l'anesthésie de notre enfant et qu'il subisse une intervention chirurgicale, au cas où son état le nécessiterait.

2- Autorisation de diffusion des coordonnées personnelles

« Conformément aux dispositions de l'article 9 du Code civil aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée, les parents d'élèves peuvent souhaiter ne pas communiquer leur adresse personnelle aux associations de parents d'élèves. », extrait de la circulaire n° 94-190 du 29 juin 1994.

autorisons
 n'autorisons pas } la communication de nos coordonnées à l'association de parents d'élèves.

3- Autorisation de l'utilisation des photos (droit à l'image)

Conformément à l'article 9 du code civil, nous sommes dans l'obligation de solliciter votre autorisation pour prendre en photo ou filmer votre enfant à l'école, à des fins pédagogiques. En fonction des activités prévues cette année, nous distinguons deux autorisations :

A. Autorisation « photo »

Dans le cadre des différentes sorties et activités de la classe, nous souhaitons réaliser des photos afin de les utiliser comme support de travail en classe (arts plastiques) ou pour une exposition au sein de l'école.

autorisons
 n'autorisons pas } l'enseignant à prendre mon enfant en photo lors de sorties et d'activités de classe.

B. Autorisation « site internet »

Régulièrement le site internet de l'école (<http://apremont.ecole.free.fr>) est mis à jour par l'équipe enseignante ou par les élèves. Pour agrémenter certaines pages, il est possible que des photos soient insérées. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que votre enfant apparaisse sur une photo mise en ligne, l'école veillera à éviter l'utilisation de cette photo ou à ce que le visage de votre enfant soit masqué ou flouté.

autorisons
 n'autorisons pas } l'utilisation de photos où figure notre enfant sur le site internet de l'école.

Fait à, le.....2010,

Signature du père

Signature de la mère